



n° 99 - 2014

... Actu de la semaine ...

Une possibilité de contrôle des éléments fiscaux fournis par le locataire

Des fraudes dans les documents présentés aux propriétaires bailleurs sont parfois décelées. Afin d'éviter de tels désagréments, un site internet a été mis en place par l'administration fiscale afin que les organismes sociaux et les bailleurs puissent vérifier la véracité des avis d'imposition, fournis par les futurs locataires.

Pour vérifier les avis d'imposition, le site : <https://cfsmsp.impots.gouv.fr/secavis/> permet en entrant le numéro fiscal et la référence de l'avis de contrôler son authenticité.

Il semblerait toutefois que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés souhaite mettre en place un cadre plus sécurisé.

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://cfsmsp.impots.gouv.fr/secavis/>. The page content is as follows:

Bienvenue sur le service de vérification du justificatif et de l'avis d'impôt sur le revenu

Le service permet de vérifier l'authenticité du justificatif d'impôt sur le revenu ou de l'avis d'impôt sur le revenu présenté par un usager

Accès au service de vérification du justificatif et de l'avis d'impôt sur le revenu

Saisissez les identifiants

Numéro fiscal * ?

Référence de l'avis * ?

Valider

* données obligatoires

© Ministère de l'Economie et des Finances

Taskbar: Windows 7 icons, system tray showing 12:08 on 07/01/2014.



Réalisé le 25 février 2014